

Nancy, le 9 septembre 2023

Les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Établissements et Vie Scolaire

À


Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes
S/C de madame ou monsieur le Chef d'Établissement

Partie commune

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre implication et votre engagement constant lors de l'année scolaire écoulée et des différentes sessions d'examen. Ayant à cœur de vous accompagner dans vos missions et la réussite des élèves, nous vous rappelons les priorités pédagogiques définies par la [circulaire de rentrée 2023](#) :

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

**UNE ÉCOLE
QUI INSTRUIT,
ÉMANCÍPE ET
PROTÈGE**



Une école qui instruit, en remettant les savoirs fondamentaux au cœur des apprentissages

- La maîtrise des savoirs fondamentaux reste une priorité nationale, transversale, qui concerne tous les champs disciplinaires au-delà du français et des mathématiques, de l'école aux lycées et aux classes du supérieur ;

- La nouvelle sixième entre en application et comprend deux volets : l'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français et « Devoirs faits » obligatoire pour tous les élèves ;
- Au cycle 4, le dispositif « découverte des métiers » est généralisé ;
- Au lycée, le tronc commun est renforcé avec 1h30 de mathématiques en Première générale pour les élèves ne suivant pas l'enseignement de spécialité ;
- La réforme de la voie professionnelle, mise en œuvre dès cette rentrée, vise à soutenir la double ambition de l'insertion et de la poursuite d'études ainsi que la lutte contre le décrochage pour assurer la qualification du plus grand nombre.

Une école qui émancipe et favorise l'épanouissement des élèves

Cet objectif passe notamment par :

- La pratique d'une activité physique et sportive régulière soutenue par deux événements majeurs en France : la coupe du monde de rugby et [les Jeux Olympiques et Paralympiques](#) ;
- La généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle grâce à l'extension de la part collective du "Pass culture" aux classes de sixième et de cinquième ;

- L'engagement des élèves de lycée dans le cadre de la formation à la citoyenneté, appuyé par le label "classe engagée" et le label "lycée engagé". Pour les classes impliquées, le projet pédagogique s'articule en particulier sur un séjour de cohésion du SNU.

Ce travail, grâce aux différents parcours éducatifs, permet de contribuer à la « lutte contre les inégalités sociales et scolaires », en continuant et en amplifiant les dispositifs déjà mis en place dans l'académie et en favorisant la mixité sociale.

Une école qui protège les élèves et les personnels

Cette « priorité absolue » se traduit par :

- La lutte contre le harcèlement (avec le déploiement obligatoire du programme pHARe dans tous les établissements, écoles, collèges **et lycées**) et contre toutes les formes de pression et de prosélytisme, pour la défense des valeurs de la République ;
- L'inclusion scolaire ainsi que la protection de la santé renforcée par l'éducation à la sexualité ;
- La protection des personnels, notamment avec l'appui des CRH de proximité mais aussi en prévenant les risques numériques et [en promouvant la cybersécurité](#).

Le CNR Éducation "Notre école, faisons-la ensemble" donne les moyens aux équipes de mettre en œuvre des projets permettant une école plus exigeante, plus émancipatrice et plus protectrice.

Nous vous rappelons que tous les personnels peuvent être accompagnés dans l'appropriation de ces priorités pédagogiques par la formation. Pour la quatrième année consécutive, Réseau Canopé Grand-Est propose un plan de formation de rentrée entièrement organisé à distance et composé de 15 parcours thématiques : [Plan de formation à distance de rentrée 2023-2024 - Réseau Canopé \(reseau-canope.fr\)](#). Le Programme Académique de Formation est ouvert à l'abonnement jusqu'au 20 septembre inclus, puis à la préinscription jusqu'au 1^{er} octobre inclus. Il comprend une quarantaine de cycles thématiques et métiers, tous accessibles sur le site de l'EAFC : [EAFC - L'offre de formation à l'échelon académique | Académie de Nancy-Metz — Région académique Grand-Est \(ac-nancy-metz.fr\)](#).

Les corps d'inspection, conscients de tout le travail que vous accomplissez au quotidien, vous accompagnent et vous soutiennent dans vos missions indispensables pour la concrétisation de ces priorités. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Les IA-IPR et les IEN2D de l'académie de Nancy-Metz

Partie Professeurs Documentalistes

La circulaire de rentrée 2023 nous engage à faire notre école un lieu d'instruction [et](#) d'émancipation dans un cadre protecteur pour les élèves comme pour les personnels. Les professeurs documentalistes ont un rôle central à assurer pour l'atteinte de ces objectifs dans leur établissement.

L'éducation des élèves aux médias et à l'information est un enjeu qui vous mobilise et dont l'importance est souvent réaffirmée dans les situations de crise (influence des réseaux sociaux, diversité des canaux d'information...). En tant que spécialiste, il vous revient d'impulser une politique d'EMI dans l'établissement, partagée en conseil pédagogique. Les nombreuses ressources à votre disposition ([Clemi](#), [Canopé](#), [Arcom](#)...) sont un appui solide à la construction des séquences pédagogiques que vous portez.

Votre rôle est également essentiel dans le maintien et l'amélioration du climat scolaire dans votre établissement. Le CDI est par nature un lieu de rencontre d'échanges et de dialogue, où le travail en commun, la conduite de projets sont des habitudes bien installées. Dans ce contexte, l'engagement des professeurs documentalistes au sein des équipes qui prennent en charge les situations de harcèlement scolaire est cohérent. Le [programme pHARe](#) doit maintenant être déployé dans 100% des EPLE. Au-delà du suivi des situations, vous avez naturellement votre place dans la formation des élèves et des ambassadeurs, tout autant que dans l'animation des temps forts de l'année (journée nationale de lutte contre le harcèlement le 9 novembre 2023, prix NAH, safer internet day).

En cette année scolaire 2023-24, la place du CDI comme un lieu d'ouverture de l'établissement sur son environnement est réaffirmée. Dans le cadre de la généralisation de l'EAC, l'académie de Nancy-Metz s'est montrée particulièrement dynamique dans l'utilisation de la part collective du pass culture. Nous savons tout l'engagement des professeurs documentalistes dans ce domaine, nous vous en remercions et vous encourageons à poursuivre l'effort puisque le dispositif est maintenant étendu à la classe de 6^{ème}. L'ouverture sur l'environnement économique et professionnel de l'établissement est également un enjeu fort. Le cycle « découverte des métiers en collègue », la transformation de la voie professionnelle, avec la double ambition d'une meilleure insertion professionnelle pour une partie des élèves et d'une poursuite d'étude pour les autres (objectif commun avec le lycée général et technologique), sont autant de domaines dans lesquels votre contribution et au-delà votre engagement, permettront d'amener une réelle plus-value aux élèves.

Dans ce contexte éducatif en évolution constante, votre rôle est réaffirmé et nous vous faisons confiance pour y prendre toute votre place. La formation est un levier incontournable pour vous accompagner et nous vous encourageons vivement à inscrire aux actions dédiées dans le cadre du programme académique de formation. Les modalités d'accès aux dispositifs ont changé l'an passé avec la création de l'École Académique de la Formation Continue ([EAFC](#)). Un cycle [spécifique « métier »](#) (voir ci-dessous) est dédié aux professeurs documentalistes mais il vous faut aussi consulter l'offre thématique (interdisciplinaire). A titre d'exemple, le [cycle éducation aux médias et esprit critique](#) propose de nombreux dispositifs de formation qui intéresseront directement les professeurs documentalistes.

CYCLE > PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Lecture

66311 / 23A0120406
DOC-LETTRES : Lectures,
littératures et pratiques

66159 / 23A0120312
DOC-CANOPE : Le manga, un genre
à part entière

66160 / 23A0120313
DOC-CANOPE : Création d'un
média littéraire

65948 / 23A0120165
DOC-CANOPE : Le design thinking
au CDI

Solutions documentaires (première approche)

65951 / 23A0120166
DOC-CANOPE : Préparer sa base
documentaire pour améliorer la
publication sur e-sidoc

65953 / 23A0120168
DOC-CANOPE : S'approprier le
portail e-sidoc

65954 / 23A0120169
DOC-CANOPE : La gestion courante
du fonds sur BCDI

Solutions documentaires (usage confirmé)

65955 / 23A0120170
DOC-CANOPE : BCDI et publication
sur e-sidoc

65957 / 23A0120172
DOC-CANOPE : Utiliser le
portail e-sidoc pour communiquer
au sein de l'établissement

65958 / 23A0120173
DOC-CANOPE : Partage de
la veille documentaire

Nous savons compter sur votre engagement et votre sens du service public. Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne rentrée et une très belle année scolaire.

Annick Pastwa - Christophe Bernard – Claude Bossu – Cyrille Grandjean- Pierre-Jean Vergès